

# **Réunion du groupe de travail MAEE-ONG**

**Réunion du 11 septembre 2015**

**Procès-verbal**

## **Liste des participants**

### Pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes :

Madame Martine Schommer  
Monsieur Manuel Tonnar  
Monsieur Jean-Marc Lentz  
Madame Sarah Anjo  
Madame Alexandra Allen  
Monsieur Frank Mertens  
Madame Imen Methni

### Pour les ONGD :

Monsieur François-Xavier Dupret (Cercle)  
Madame Christine Dahm (Cercle)  
Monsieur Denis Yaun (Cercle)  
Madame Stéphanie Wies (Cercle)  
Madame Rebecca Kirsch (Cercle)  
Monsieur Armand Drews (Président du Cercle et OSOSY)  
Monsieur Thierry Defense (SOS Faim)  
Monsieur Christian Huvelle (Croix-Rouge)  
Monsieur Richard Graf (ASTM)  
Monsieur Frédéric Hauptert (CARE)  
Monsieur Paul Delaunois (MSF)  
Madame Charlotte Heldenstein (Caritas)  
Madame Julia Georgi (Caritas)

## **Réunion du groupe de travail MAE-ONG**

**(Réunion du 11 septembre 2015)**

### **- Publication de statistiques**

Le Ministère a présenté la rubrique de son site internet concernant les statistiques (<http://www.gouvernement.lu/4958676/Statistiques>) dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action pour l'efficacité du développement 2014-2016 et plus précisément son chapitre concernant la transparence et la redevabilité mutuelle .

On y trouve notamment le Système de Notification des Pays Créanciers (SNPC 2014) du Luxembourg tel que transmis par le Ministère au CAD. Le fichier SNPC est téléchargeable au format EXCEL et contient l'ensemble des données APD 2014 sous une forme respectant les critères de reporting du CAD. A l'aide de filtres, des recherches affinées par secteur, pays, etc. peuvent ainsi être réalisées. Cette base bénéficie d'une fiabilité certaine, car les données sont vérifiées par le CAD avant publication.

Les mêmes données, ainsi que celles des autres pays membres du CAD, sont disponibles sur le site internet du CAD (<http://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=TABLE1>).

Certains pays ont créé leur propre système de reporting, comme par exemple le Laos (<http://ppamp.mpi.gov.la/portal/>). Géré par le gouvernement laotien, il reprend l'ensemble des projets de coopération au développement mis en œuvre dans le pays pour peu que les partenaires techniques et financiers l'aient alimenté. Par ailleurs, la plateforme des ONG laotienne a également organisé une base de données spécifique pour les ONG (<http://www.directoryofngos.org/>).

Le Ministère contribue à la plateforme du gouvernement laotien et encourage les ONG actives dans des pays disposant de telles collectes de données à participer à l'effort de transparence en mettant leurs informations à disposition des gestionnaires de ces bases.

### **- Situation budgétaire et conséquences pour 2016**

Lors du groupe de travail MAEE-ONG du 8 décembre 2014, le Ministère avait indiqué qu'au vu des engagements financiers déjà pris sur l'année 2015, le risque d'atteindre la limite budgétaire concernant le financement des projets de cofinancement simple au cours de l'année était très important.

Début septembre 2015, le scénario tant redouté s'est finalement produit. Cette situation inédite résulte du fait que le budget de la coopération au développement est resté stable depuis 2013 alors que les demandes de cofinancement ont continuellement augmenté. Le Ministère a donc dépassé

ses capacités d'engagements et des transferts vers le budget ONG ont été réalisés pour faire face aux engagements financiers jusqu'à début septembre.

L'objectif du Ministère jusqu'à la fin de l'année n'est pas d'économiser, mais d'utiliser son budget disponible, que ce soit au niveau ONG ou des autres instruments de la coopération. Le Fonds de la coopération, sur lequel les projets de cofinancement simple sont imputés, permet une certaine flexibilité de mouvement de fonds entre les différents instruments. Il existe encore des sommes destinées à d'autres partenaires de la coopération pour 2015 que le Ministère pourra éventuellement allouer aux projets de cofinancement simple au cas par cas, si les tranches prévues ne sont pas appelées tel que prévu.

Ainsi, dans le souci de pouvoir encore cofinancer des projets jusqu'en décembre, le Ministère est dans l'obligation d'examiner à l'avenir, selon leur ordre chronologique d'introduction, chaque nouvelle demande au regard des disponibilités budgétaires.

Alors que le budget destiné aux accords-cadres est prévisible, ce n'est pas le cas pour celui alloué aux projets de cofinancement simple en raison de l'augmentation continue de l'enveloppe demandée par les ONG (hausse du nombre de projets ainsi que des montants sollicités).

Par ailleurs, il convient de souligner que chaque année, environ 30% du budget engagé sur l'année pour les projets de cofinancement n'est pas appelé par les ONG et vient donc s'ajouter au budget déjà engagé de l'année suivante. Ainsi, en début d'année, le budget destiné aux projets de cofinancement simple est déjà en grande partie réservé. Vu que le Fonds de la coopération reste stable et que l'enveloppe demandée par les ONG progresse annuellement, la marge pour de nouveaux projets se réduit progressivement.

A souligner que le Ministère surengage déjà son budget d'environ 30% chaque année. Pour contrecarrer cette tendance et ne pas tomber dans la situation où en début d'année, l'ensemble du budget est entièrement réservé, sans marge pour de nouveaux projets, le Ministère propose de recourir au système des appels à proposition dès 2016. Un courrier sera adressé aux ONG concernées expliquant les enjeux et les mesures prises.

Il est suggéré de procéder à 2 appels à proposition par an avec des montants totaux en fonction des disponibilités budgétaires. Les propositions soumises seront examinées selon des critères d'éligibilité et de qualité. Un classement sera établi parmi les « meilleures » propositions retenues. Afin d'éviter que le budget prévu ne soit pas totalement alloué, le Ministère gardera quelques propositions en réserve afin de pouvoir attribuer l'ensemble des fonds disponibles.

Le Ministère a déjà élaboré une proposition de procédure pour les appels à proposition qu'il aimerait discuter lors de consultations avec les ONG concernées. Une fois celles-ci terminées et les modalités des appels retenues dans les Conditions générales, le Ministère souhaite organiser des réunions d'informations en petits groupes pour toutes les ONG sous cofinancement simple afin d'expliquer en détail les changements à venir. A priori, ces séances devraient se tenir fin novembre.

Afin de planifier au mieux l'exécution budgétaire jusqu'à la fin de l'année et de permettre éventuellement de financer encore de nouveaux projets en 2015, le Ministère a demandé aux ONG, si elles comptaient encore appeler cette année la tranche des projets de cofinancement correspondant à l'exercice 2015 ou si celle-ci est reportée. Le paiement de toutes les tranches est maintenu tel que stipulé dans le contrat de cofinancement.

MSF a approuvé l'approche que les projets ONG doivent répondre à des critères de qualité précis tout en émettant la réserve que celle-ci favoriserait les « grandes » ONG. Le Ministère a indiqué que les « petites » ONG présentent également des projets de qualité.

SOS Faim a demandé, si le Ministère avait évalué l'impact cumulé des appels à proposition avec les mesures du paquet d'avenir ? Le Ministère a répondu qu'il n'était pas possible d'établir une telle prévision, car trop de facteurs variables entrent en compte. Le recours aux appels à proposition ne constitue pas une mesure d'économie, mais une approche permettant une meilleure prévisibilité des dépenses liées aux projets de cofinancement et constituant ainsi une gestion budgétaire plus saine. Il a été retenu que le Ministère enverra ses suggestions sur les appels à proposition au Cercle et que les consultations commenceront assez rapidement.

Le Cercle constituera un groupe restreint d'ONG concernées membres du Cercle. Par ailleurs, les ONG sous cofinancement membres du GT, mais ne faisant pas partie du Cercle sont également invitées à participer aux discussions. Par ailleurs, les dates des réunions d'informations seront fixées rapidement.

#### - **Appels à proposition projets annuels sensibilisation**

Le Ministère a informé que la lettre d'appel à proposition pour les projets annuels de sensibilisation sera envoyée dans les prochaines semaines. Il suggère l'organisation de réunions d'information avec les ONG souhaitant soumettre des projets. Le Cercle est invité à prendre part à l'organisation de ces réunions. Des dates seront proposées avec l'objectif de satisfaire le plus grand nombre d'ONG, si besoin après les heures de bureau ou le weekend.

#### - **Activités sous Présidence luxembourgeoise**

##### - CAE/développement du 26/10 :

Le CAE/développement aura lieu le 26 octobre à Luxembourg. Il sera présidé par Madame Mogherini. L'avenir des relations UE/ACP sont à l'ordre du jour. La Commission et les services extérieurs publieront deux semaines avant le conseil un livre vert, sur l'avenir des relations de l'EU avec les 79 pays d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes. Les ministres du développement auront une discussion d'orientation sur cette question. Cela signifie que les conclusions seront plutôt formulées sous présidence néerlandaise en 2016, avec ou non un mandat de négociation de la Commission. Le MAEE a souligné que ce point représente un élément important, car il y va

aussi de la question du Fonds européen pour le développement qui représente un des instruments financiers les plus importants pour le financement de la coopération au développement de l'UE.

Un déjeuner du travail est prévu entre les ministres du développement et les ministres de l'environnement. Il portera sur l'après 2015 et les objectifs du développement durable avec l'idée d'esquisser déjà quelques idées sur leur mise en œuvre. C'est un sujet compliqué y compris institutionnellement au sein de l'UE.

Un débat sur l'orientation politique est aussi prévu sur la préparation du Sommet Humanitaire Mondial. La Commission et le Service extérieur ont publié récemment une communication en vue du sommet. Ce sera l'occasion durant laquelle les ministres discuteront de l'humanitaire non pas lié à une crise, mais à l'humanitaire comme instrument. L'idée est d'obtenir, des propositions concernant la préparation des conclusions en vue de leur adoption avant la fin de 2015. Le but est d'avoir une position offensive de l'UE et non pas défensive en ce qui concerne ce point.

Le Ministère a indiqué qu'un nouveau plan genre devrait être adopté lors du Conseil du 26 octobre. Durant ce même conseil, des conclusions sur la cohérence des politiques pour le développement, seront adoptées, sur base du rapport annuel de la Commission sur la cohérence. Le Luxembourg inclura dans ce point, une référence à l'opérationnalisation de la cohérence des politiques de développement dans les autres enceintes du conseil. Le Ministère œuvre activement pour décliner tant que possible le volet cohérence des politiques dans les autres instances.

Dans ce sens, le Cercle a indiqué qu'il organise en collaboration avec Concord le matin du 26 octobre en marge de ce Conseil des Affaires étrangères, une conférence de presse sur la cohérence des politiques européennes.

-Mois spécial « FairPolitics » organisé par le Cercle :

Le Cercle a déclaré le mois d'octobre comme étant le mois spécial de cohérence des politiques. Une série d'activités est prévue durant cette période. Au début du mois, c'est le lancement du mois spécial « FairPolitics ». Il encourage ses membres à participer et annonce une séance d'information interne sur les activités à venir.

Le Cercle organise une table ronde le 8 octobre sur la migration et développement en marge du Conseil Justice et Affaires intérieures. Aussi, une formation sur «Qu'est-ce que la cohérence des politiques pour le développement » est prévue et elle sera assurée par Concord. Le 16 octobre une table ronde sur le libre-échange et le développement aura également lieu, ainsi qu'une conférence de presse lors du CAE/développement.

Le Cercle a indiqué que la tenue de la conférence de presse annuelle dépendra de la date de la déclaration du Ministre Romain Schneider devant la Chambre des députés. Lors de la conférence, un état des lieux sur la cohérence des politiques au niveau national sera présenté. La rencontre annuelle avec la commission des affaires étrangères de la Chambre est prévue pour le 12 octobre.

-Update sur la conférence post-2015 :

Le Cercle a indiqué que dans le cadre du mois des ODD, à savoir le mois de septembre, une formation aura lieu sur cette matière ainsi qu'une mobilisation publique le 24 septembre en parallèle du sommet à New York.

En ce qui concerne la conférence, organisée par le Cercle, les 7 et 9 décembre, le Ministère a indiqué que le Ministre ne pourra pas y assister le 7 en raison de sa participation à un Conseil EPSCO à Bruxelles. Toutefois sa présence pour la remise des conclusions le 9 à 14 h est confirmée. Une note de concept de l'événement a été distribuée lors de la réunion par le Cercle pour partager avec le Ministère l'état actuel des préparations.

Le Cercle a également remercié le Ministère d'avoir accepté la demande d'inclure deux représentants de la société civile dans la délégation officielle du Luxembourg au sommet du 24 septembre à New York. Le Ministère a profité de l'occasion pour indiquer que, en ce qui concerne le sommet mondial humanitaire, il y a eu beaucoup de difficultés pour faire accepter la participation d'un représentant des ONG humanitaire dans la Global consultation.

**- Sommet Nations Unies NY fin septembre**

Le Ministère a informé que la délégation luxembourgeoise rencontrerait CONCORD le 26 septembre après-midi.

En ce qui concerne le texte à adopter au Sommet, il est prêt et ne devrait plus être modifié. La déclaration politique prévue englobe beaucoup d'éléments et il est à noter que la discussion sur l'universalité des Droits de l'Homme a été très difficile. En effet, la logique des ODD implique l'universalité des Droits de l'Homme, mais également la démarche pour chaque groupe social et économique. L'inclusivité doit aller de pair avec l'universalité des Droits de l'Homme pour tout un chacun.

L'autre volet, non moins délicat, fut le lien entre New York et Addis Abeba. Est-ce qu'Addis Abeba représente ou non tous les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour les ODD? D'après le Ministère, le résultat est bon. Le lien entre les deux a été correctement établi pour ce qui est du mécanisme de mise en pratique.

**- Renforcement des capacités des ONG**

-calendrier des formations prévues pour les prochains mois 2015

Le Cercle des ONG a informé que les formations qui auront lieu prochainement porteront principalement sur l'amélioration de la rédaction des projets et de la mise en œuvre de ceux-ci. Un atelier d'échange sur la gestion financière et administrative d'un projet est également prévu. Des cours sur mesure ont également été sollicités et accordés pour certains membres, de même que des classes « thématiques » seront bientôt proposées.

Le Ministère a rappelé qu'au vu des changements annoncés, il conviendrait d'en tenir compte et de les adapter en conséquence dans les formations à venir. Des formations destinées plus spécifiquement aux projets humanitaires sont mentionnées dans ce contexte.

-sondage renforcement des capacités réalisé par le Cercle

Pour développer le programme de travail du Cercle de 2016, un sondage sur les activités de renforcement des capacités a été effectué par le Cercle auprès de ses membres. Ce questionnaire a donné lieu à 57 réponses et des entrevues ont été menées avec 20 ONG représentatives. Les agents du Ministère ont été également invités à répondre aux questions posées. Le rapport est en cours de finalisation et les prochaines formations seront priorisées en fonction des besoins établies par cette étude.

**- Divers**

- La date de la déclaration du Ministre devant la Chambre des députés n'est pas encore connue, mais elle se situera très probablement fin octobre 2015.

- Worlds Best News : La Commission européenne a fourni des journaux « Worlds Best News » avec un éditorial du Ministre au Ministère. Le Ministère en suggère une diffusion par les ONG à leur personnel et à leurs membres pour communiquer les résultats positifs de la coopération au développement.

-Rencontre entre le Cercle et la Commission des affaires étrangères de la Chambre le 12/10.

- le Sommet Humanitaire Mondial : le représentant de MSF est d'avis qu'un document intéressant a été élaboré entre ministère et ONG à ce sujet. D'après lui, cette collaboration est un bon résultat pour la position luxembourgeoise. La démarche du Ministère était très clairement de ne pas être « trop près ». C'était en réalité un exercice très participatif, dans la logique du Sommet Humanitaire Mondial.

- ENDA Tiers Monde et ENDA Santé : actuellement, ENDA Tiers Monde a fait l'objet d'une évaluation et celle d'ENDA Santé est en cours. ENDA Tiers Monde est un des seuls partenaires du réseau qui est non seulement issu du Sud et qui endosse un rôle international. Une des conclusions de l'évaluation est qu'il faudrait tirer plus de ce partenariat au niveau bilatéral pour le Ministère et pour la société civile luxembourgeoise.

**- Dates des prochaines GT**

13 novembre 2015, 14h30

11 décembre 2015, 14h30 (même jour que la réunion avec le Comité interministériel le matin)



Jean-Marc Lentz/ Frank Mertens/Alex Allen/ Imen Methni/ Sarah Anjo